

**Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Guillaume Barazzone, Lionel Ricou et M<sup>me</sup> Alexandra Rys, acceptée par le Conseil municipal le 21 février 2005, intitulée: «En route pour le dimanche (journée sans voitures)!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que la journée «En ville, sans ma voiture» 2005 soit, à l’instar des autres villes, le 22 septembre. Elle sera précédée d’une autre journée sans voitures le dimanche 18 septembre, pendant la Semaine de la mobilité 2005. Lors de ces deux journées sans voitures, les transports publics seront gratuits;
- de fixer un dimanche par saison «En ville, sans ma voiture», et ce en s’appuyant sur une manifestation festive, avec transports publics gratuits.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Lancée en 1998 par la ville de La Rochelle en France, la journée du 22 septembre «En ville, sans ma voiture!» a été soutenue, dès l’année suivante, par la Commission européenne de l’environnement. Dès 1999 également, la Ville de Genève s’est associée à l’événement.

Le concept de cette journée est né du constat que les citoyens sont de plus en plus préoccupés par la pollution et la mobilité urbaine. Il s’articule donc autour d’actions visant à encourager l’usage de déplacements alternatifs à la voiture particulière, à sensibiliser les citoyens sur les enjeux liés à la mobilité durable et à montrer la ville sous un autre jour grâce à un trafic réduit au sein de périmètres réservés.

En tant que manifestation internationale, la journée «En ville, sans ma voiture!» a toujours lieu le 22 septembre; ainsi l’intérêt du concept est d’aborder, selon les jours de la semaine, les différents types de mobilité: les déplacements pendulaires et le chemin de l’école en semaine, les achats le samedi, les loisirs le dimanche.

Au vu de la multiplicité des sujets soulevés, en 2003, la Ville de Genève a souhaité, à l’instar de centaines de villes européennes, étendre l’événement de sensibilisation sur une Semaine de la mobilité, permettant ainsi de développer plusieurs thématiques auprès de différents publics ciblés, comme la mobilité

d'entreprise, le covoiturage, l'auto-partage, l'évolution des transports publics, les mobilités douces, la mobilité et la santé.

En 2005, au moment du vote de cette motion par le Conseil municipal, les travaux préparatoires de la Semaine de la mobilité étaient déjà trop avancés pour envisager d'intégrer les invites de la motion. De surcroît, en 2005, l'Etat fonctionnant en budget provisionnel, n'a pas participé au subventionnement de la gratuité des transports publics; la Ville de Genève a dû assumer une contribution de 50 000 francs pour le financement de la gratuité, le solde étant pris en charge par les TPG, qui ont évalué le coût de l'opération à 160 000 francs. Ce montant comprend les pertes du non-paiement des titres de transport et les frais de personnel et de véhicules supplémentaires provoqués par l'augmentation du nombre d'utilisateurs. La somme de 160 000 francs n'inclut pas les coûts de promotion de la manifestation et de la gratuité des transports publics, soit l'achat d'espaces publicitaires dans la presse écrite et audiovisuelle et l'impression de supports de communication ciblés, coûts qui constituent la part prépondérante du budget général de la Semaine de la mobilité. De plus, la gratuité des transports publics étant perçue par les abonnés réguliers comme une réduction de leurs avantages, des offres exclusives leur ont été réservées, telles que l'accès gratuit aux expositions temporaires des musées et aux installations sportives municipales durant toute la durée de la Semaine de la mobilité.

Pour 2006, un accord a été trouvé entre la Ville de Genève, l'Etat et les TPG, pour le financement, à raison d'un tiers chacun, de la gratuité des transports publics pour la journée du 22 septembre. Pour cette année, la participation financière de la Ville de Genève s'est ainsi chiffrée à 45 000 francs.

Le Conseil administratif estime que la gratuité des transports publics est liée à l'image de la journée du 22 septembre «En ville, sans ma voiture!» à l'occasion de laquelle plusieurs périmètres urbains sont fermés à la circulation. La gratuité des transports en commun constitue ainsi une compensation aux restrictions de circulation et est perçue par la population comme une mesure indispensable au bon déroulement de la manifestation.

L'extension d'une telle offre à plusieurs journées paraît actuellement difficilement réalisable. En effet, l'Etat et les TPG ont explicitement limité leur participation financière à la journée de gratuité du 22 septembre. Le budget alloué par la Ville de Genève jusqu'en 2006 à la Semaine de la mobilité n'aurait assurément pas suffi à financer quatre journées supplémentaires de gratuité des transports en commun demandées par la motion.

En outre, considérant le contexte budgétaire de la Ville de Genève pour 2007 et la réintroduction par le Conseil municipal d'un montant de 50 000 francs pour l'organisation d'une journée «Pédibus», il n'y aura pas, en 2007, de gratuité des transports publics le 22 septembre.

En fonction des disponibilités budgétaires pour cette manifestation dans les années à venir, le Conseil administratif évaluera l'opportunité d'organiser un événement de promotion des transports publics par la gratuité de leur prestation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

Le 21 mars 2007.